Réunions de la commission des juges
Juin et Septembre 2026

Information sur la réunion de la commission des juges du 02 juin 2026

1. Situation du MRC

À la suite des retours des organisations des Championnats de France (CF), le MRC a rencontré plusieurs difficultés, conduisant à la rédaction d'une motion.
Comme annoncé lors de la précédente réunion, et à la suite de la motion déposée par les juges du MRC, Dominique a participé à la réunion de la commission technique du 4 juin 2026, en présence de Virginie et d'Ayrton Grandvoinnet.
Lors de cette réunion, un profond ras-le-bol des juges a été exprimé, notamment face à des comportements portant atteinte à leur impartialité et à leur intégrité. Des courriers au contenu particulièrement désagréable, voire insultant, ont été adressés à certains juges. De telles pratiques sont intolérables et ne peuvent être acceptées.
D'autres faits ont également été signalés, notamment la modification de résultats après leur validation définitive, sans concertation avec les autres juges, ainsi que l'absence de vérification préalable de la recevabilité et de l'exactitude de la réclamation concernée.
Confronté aux faits qui lui étaient reprochés, le juge concerné a adopté une attitude contestable, prétextant ne plus se souvenir des événements.

2. Organisation des Championnats de France – NS/CS

Des remarques ont été formulées concernant la restauration lors des Championnats de France. Il a été rappelé que cette organisation reposait sur seulement deux personnes. Heureusement, les clubs de Montaigu, Nantes et de Saint Nazaire leur ont apporté une aide et un soutien précieux, contribuant ainsi au bon déroulement de l'événement.
Par ailleurs, un comportement jugé peu compréhensif de la part d'un juge a été dénoncé le samedi matin au sujet de la conformité du ponton.
Il convient de rappeler que cette organisation a pu voir le jour grâce à la volonté et à l'investissement de deux personnes désireuses de bien faire. Plutôt que de multiplier les critiques, il serait préférable que chacun s'implique activement afin de remédier aux imperfections constatées et d'améliorer les prochaines éditions.
Sans l'engagement de ces deux personnes, le Championnat de France n'aurait tout simplement pas pu avoir lieu cette année. Leur investissement mérite donc d'être reconnu et soutenu.

3. Formation aux gestes qui sauvent (GQS)

Dominique a relancé, ce jour, le courrier relatif à l'obligation de formation aux gestes qui sauvent (GQS), faisant suite aux dispositions évoquées le 14 février 2026.

Mise à jour des listes de juges

Dominique a transmis les mises à jour des listes de juges, tant pour la liste générale que pour la section « S ».

Toutefois, après vérification, il semblerait que la mise à jour de la section « S » n'ait pas été effectuée sur le site.

Il serait donc souhaitable que chaque représentant de section vérifie régulièrement les informations publiées sur le site afin de s'assurer de leur exactitude et de leur mise à jour.

Questions en suspens concernant la formation GQS :

Plusieurs questions restent en suspens concernant l'obligation de formation aux gestes qui sauvent (GQS) pour les juges :

- Tous les juges participant à une compétition doivent-ils obligatoirement être titulaires d'une attestation GQS ?
- La présence d'au-moins un juge qualifié et formé aux GQS est-elle suffisante pour assurer la sécurité de la compétition ?
- Un juge ne disposant pas de cette attestation peut-il continuer à officier ?

Rappel : le Président de la FFMN demande à ce que l'ensemble des juges suivent cette formation avant la fin de l'année 2026. Il précise qu'il ne prendra pas la responsabilité en cas d'accident si cette exigence n'est pas respectée.

Une question a également été soulevée concernant la responsabilité d'un juge en cas de mauvaise manipulation.

Éléments de réponse : Ce point est abordé pendant la formation. Un juge ne serait pas tenu responsable s'il n'a pas commis délibérément d'erreur de manipulation.

Ces différents points restent à clarifier afin de préciser les obligations des juges, les conditions dans lesquelles ils peuvent officier et les responsabilités de chacun en cas d'incident.

Compte-rendu de la réunion du 1er septembre 2026

1. **Bilan de la formation aux gestes qui sauvent (GQS)**

Situation actuelle : 14 attestations reçues + 2 convocations + 1 liste d'attente + 1 formateur (M. Santarelli moniteur SST) et 1 sans attestation

Reçu : JP Hattet, Didier Olivier, Loïc Delhommeau, Sarah Dubusse, Jean Dubusse, Yves Lugerne, Dominique Lanos, Léa Lapouge, Virginie Lapouge, Laurence Monfort, Zuzana Ivancikova, Claude Joalland, Hugue GABIN, Béatrice Baynaud

Formateur : Monsieur SANTARELLI

Convocation : Serge RAYNAL (07/10) et Dominique DESHAYES (19/12)

Liste d'attente : Ayrton GRANDVOINET

Situation en attente : Jean-Marc Huet a bien suivi la formation GQS. Toutefois, son employeur ne lui ayant pas fourni d'attestation, aucun justificatif n'a pu être transmis à ce jour. Sa situation reste donc à régulariser par l'obtention du document attestant de sa formation.

2. **Point sur les propositions du Conseil fédéral concernant la motion déposée par les juges du MRC**

À la suite des propositions formulées par le Conseil fédéral en réponse à la motion déposée par les juges du MRC, la réaction a été immédiate. Deux courriers ont été adressés au Conseil fédéral par des juges du MRC, avec copie à la commission technique et à la commission des juges.

Dans ces courriers, les signataires ont exprimé leur profond désaccord avec la réponse apportée, estimant qu'elle ne correspondait aucunement à leurs attentes et qu'elle ne répondait pas aux problématiques soulevées dans la motion.

Cette motion visait notamment à obtenir :

- Un rappel des procédures à respecter, à destination des juges et des pilotes.
- Un soutien public de la Fédération envers les juges dans l'exercice de leurs fonctions.
- La préservation d'un climat serein et respectueux, indispensable au bon exercice de l'arbitrage.

À ce jour, les conséquences de cette situation sont préoccupantes : une démission a été annoncée avec effet immédiat et une seconde est fortement probable.

Réflexion sur le suivi des compétences des juges

La commission des juges constate qu'un règlement encadre la formation initiale, mais qu'aucun dispositif spécifique ne définit actuellement le suivi des compétences des juges au cours de leur activité.

Elle propose donc d'engager une réflexion sur la mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation des compétences, afin de garantir le maintien des connaissances, le respect des procédures et la qualité de l'arbitrage.
Plusieurs axes de travail ont déjà été identifiés. Toutefois, différents points restent à préciser :

- **Le public visé : tous les juges de toutes les sections ?**
- **Les modalités de suivi : quelle forme et quelle fréquence ?**
- **Les conséquences d'un résultat insuffisant :** simple rappel des règles ou mesures pouvant aller jusqu'au retrait ou à la suspension du titre de juge ?
- **La répartition des responsabilités :** quelles actions relèveront de la commission des juges, de la commission technique ou des membres du Conseil fédéral ?

3. **<u>Juge Démissionnaire</u> (à la date du 08/09/2026)**
 <u>MRC</u> : Galli Gilbert (pour santé) et Laetitia Clément
 Susceptible de démissionner (ultimatum) : Zuzana Ivancikova
 <u>NS/C</u> : Michel Hanneville

Fin de la réunion 20h30
Dominique D . pour la commission des juges